VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	23	28

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT TROIS NOVEMBRE à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2022.

PRESENTS : M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, M. André DENIS. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Arnaud LACOMBLEZ

POUVOIRS :

Mme Geneviève RE à Mme Gisèle FERNANDEZ
Mme Christine MAUPEU-LAUFERON à M. François ARIZZI
Mme Pascale MAZZOCCHI à Mme Catherine CASELLATO
M. Gauthier PETILLION à M. Jérôme MASSOLINI
M. Olivier CAREL à M. Arnaud LACOMBLEZ

ABSENT :

M. Philippe CRIPPA

FA/VA/CM – N°2022/11/217 - OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020/06/023

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu l'arrêté du maire n°2022/0041-ADM du 09 novembre 2022, reçue en Préfecture le 09 novembre 2022, portant retrait de délégation consentie à Monsieur Philippe CRIPPA.,

Vu la délibération n°2022/11/ en date du 23 novembre 2022 portant sur le vote du Conseil Municipal relatif au maintien d'un adjoint dans ses fonctions suite à un retrait des délégations par Monsieur le Maire,

La professionnalisation des armées et la suspension de la conscription amènent à reformuler les liens entre la société française et sa défense.

Afin de maintenir ces liens (en particulier avec les jeunes français et françaises) et de développer l'intérêt pour les questions de sécurité et de défense, le Ministre de la Défense a rappelé l'intérêt qui s'attache à instaurer au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de ***"conseiller municipal en charge des questions de défense".***

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211217-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

Délibération n°2022/11/217 (suite)

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et servir de relais avec la commune. Il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne (fondée strictement sur le principe du volontariat) et de s'occuper du recensement.

Ce dispositif, déjà mis en place et qui bénéficie par ailleurs du soutien de l'Association des Maires de France, se doit d'être renforcé aujourd'hui.

Ainsi, dans un souci de bonne coordination et conformément à la note préfectorale du 27 octobre 2003, il vous est proposé ce jour de bien vouloir procéder à cette désignation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

DESIGNE M. André DENIS en charge des questions de défense.

VOTE : **UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES (26 POUR, 2 ABSTENTIONS)**

POUR (26) : M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Geneviève RE, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Gauthier PETILLION, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI

ABSTENTIONS (2) : M. Olivier CAREL, M. Arnaud LACOMBLEZ

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS * 83230 *

Pour extrait conforme,

Le Maire

François ARIZZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à la suite de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211217-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération N.2022/11/217 - Objet : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense - Annule et remplace la délibération N.2020/06/023

Date de transmission de l'acte : 25/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 25/11/2022

Numéro de l'acte : 202211217 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218300192-20221123-202211217-DE

Date de décision : 23/11/2022

Acte transmis par : Charles MALOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux